



Notification aux Gouvernements des Etats parties à la Convention relative à la constitution d'EUROFIMA, Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, conclue à Berne le 20 octobre 1955

MODIFICATIONS DES STATUTS

Augmentation de la participation des Chemins de fer helléniques (OSE) au capital-actions d'EUROFIMA

Le 14 décembre 2007, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a approuvé l'augmentation de la participation de OSE au capital-actions d'EUROFIMA de 1,0 à 2,0%, moyennant la cession à ce réseau au prix de 5'111 francs suisses l'action de 1'300 actions détenues par la Deutsche Bahn AG (DB AG) et de 1'300 actions détenues par la Société Nationale des Chemins de fer français (SNCF).

L'Assemblée a ensuite approuvé la nouvelle répartition du capital qui en résulte et a ainsi modifié le libellé de l'article 5 des Statuts de la Société, en ramenant le nombre d'actions détenues par SNCF et par DB AG de 60'060 unités 58'760 unités dans les deux cas et en augmentant le nombre d'actions détenues par OSE de 2'600 à 5'200 unités.

Restructuration des Chemins de fer croates (HŽ)

Le 14 décembre 2007, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société, en indiquant que 520 actions de la Société précédemment détenues par HŽ sont dorénavant détenues par la société HŽ Putnički prijevoz d.o.o.

Restructuration des Chemins de fer ARY Macédoine (CFARYM)

Le 14 décembre 2007, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a décidé le transfert sans paiement de 260 actions de la Société, détenues par CFARYM, à concurrence de 208 unités à Javno pretprijatie Makedonski Zeleznici -Infrastruktura et à concurrence de 52 unités à Makedonski Zeleznici - Transport AD.

En conséquence, l'Assemblée a décidé de modifier le libellé de l'article 5 des Statuts de la Société en mettant 208 actions au nom de Makedonski Zeleznici - Infrastruktura et 52 actions au nom de Makedonski Zeleznici - Transport AD, CFARYM cessant d'être actionnaire de EUROFIMA.

Modification de la raison sociale de la Holding des Chemins de fer slovènes S.à.r.l. (SŽ)

Le 14 décembre 2007, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'EUROFIMA, qui s'est tenue à Bâle, a modifié le texte de l'article 5 des Statuts de la Société, en indiquant que les 520 actions de la Société, précédemment détenues par SŽ sont dorénavant détenues par Slovenske železnice d.o.o.

Ces quatre décisions sont entrées en vigueur immédiatement, soit le 14 décembre 2007.

La présente notification est faite en application de l'article 2, lettre d, de la Convention.

Annexes (f/d):

- procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2007
- copie certifiée conforme de la nouvelle version du 14 décembre 2007 de l'article 5 des Statuts d'EUROFIMA

Berne, le 20 décembre 2007

